

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. Identificateur de produit :  
**Crown Factory Compound**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la mélange et utilisations déconseillées :  
Nettoyant pour les boules de bowling pour une utilisation professionnelle. Composé de polissage.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :  
**Brunswick Bowling Products, LLC**  
525 W. Laketon Ave.  
Muskegon, MI 49441. USA
- 1.3.1. Personne responsable : -  
E-mail : [brunswick.hu@brunswickbowling.com](mailto:brunswick.hu@brunswickbowling.com)
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence : Nr. téléphone d'urgence de 24 heures : CHEMTEL +1 813-248-0585  
Service clients : Brunswick Bowling Products, LLC : 231-725-4966  
  
ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. Classification du mélange :  
  
Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP) :  
  
**N'est pas classifié comme mélange dangereux.**  
  
**Avertissements H** : aucune.
- 2.2. Éléments d'étiquetage :  
  
**Avertissements H** : aucune.  
  
**Mises en gardes P** :  
**P102** – Tenir hors de portée des enfants.  
**P261** – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.  
**P280** – Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
  
**EUH 210** – Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- 2.3. Autres dangers :  
Peut être nocif par ingestion ou par inhalation.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Résultats des évaluations PBT et vPvB : pas de données disponibles.

Revisé le : -

Version : 1

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances :

Non applicable.

3.2. Mélanges :

Description	Numéro CAS	Numéro UE/ Numéro de liste de l'ECHA	Nr. de registratio n REACH	Concentr ation (%)	Classification : 1272/2008/CE (CLP)		
					Pict. de danger	Catégorie de danger	Phrases H
<b>Eau*</b>	7732-18-5	231-791-2	-	35 - 45	-	n'est pas classifié	-
<b>Silice, Amorphe*</b>	7631-86-9	231-545-4	-	15 - 25	-	n'est pas classifié	-
<b>Kaolin*</b>	1332-58-7	310-194-1	-	5 - 10	-	n'est pas classifié	-
<b>Pierre ponce*</b>	1332-09-8	603-719-3	-	5 - 10	-	n'est pas classifié	-
<b>Alcool éthylique**</b>	64-17-5	200-578-6	-	1 - 5	GHS02 Danger	Flam. Liq. 2	H225
<b>Huile minéral (usp Grade)*</b>	8042-47-5	232-455-8	-	5 - 10	GHS08 Danger	Asp. Tox. 1	H304
<b>Siloxanes Et Silicones, Di- me*</b>	63148-62-9	613-156-5	-	1 - 6	-	n'est pas classifié	-
<b>Mélange de tensioactifs*</b>	-	-	-	3 - 8	-	n'est pas classifié	-

\* : Substance classifiée par l'entreprise productrice ou substance sans classification obligatoire.

\*\* : Substance ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Texte intégral des phrases H : voir section 16.

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours :INGESTION :

Précautions d'emploi :

- Consulter immédiatement un médecin.
- Ne pas provoquer le vomissement, sauf indication contraire du centre anti-poison ou du médecin.

INHALATION :

Mesures :

- S'il y a une difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

PEAU :

Précautions d'emploi :

- Laver la surface de la peau avec beaucoup d'eau et du savon.
- Consultez immédiatement le médecin si l'irritation persiste.

YEUX :

Mesures :

- En cas de contact avec les yeux, rincer avec beaucoup d'eau en maintenant les paupières ouvertes et en bougeant les globes oculaires.
- En cas d'irritation persistante, consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

YEUX : Irritation, rougeur, arrosage des yeux.

PEAU : Irritation, rougeur.

INGESTION : Peut être nocif en cas d'ingestion et pénétration dans les voies respiratoires.

INHALATION : Peut irriter les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction :

## 5.1.1. Moyens d'extinction adaptés :

Utilisez de la mousse alcoolique, du dioxyde de carbone lors de la lutte contre les incendies impliquant ce matériau.

Revisé le : -

Version : 1

- 5.1.2. Moyens d'extinction non adaptés :  
Ne pas utiliser de jets d'eau comme extincteurs, car cela attisera le feu.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :  
Non combustible. En cas d'incendie, des oxydes de carbone, du soufre peuvent être dégagés.
- 5.3. Conseils aux pompiers :  
Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.  
Tenue de protection complète réglementaire et appareil respiratoire autonome (Approuvé par MSHA / NIOSH ou équivalent).

**RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :
- 6.1.1. Pour les non-secouristes :  
Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.
- 6.1.2. Pour les secouristes :  
Aucune précaution particulière nécessaire.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :  
Éliminer le déversement et ses déchets selon les réglementations environnementales en vigueur. Ne pas laisser le produit ou ses déchets pénétrer dans les égouts/sols/eaux souterraines. En cas de pollution environnement informer l'autorité compétente.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :  
PETITS DÉVERSEMENTS : Ramassez le liquide de lavage avec un absorbant supplémentaire et placez-le dans un récipient jetable.  
GRANDS DÉVERSEMENTS : Endiguer la zone du déversement et contenir pour une élimination appropriée.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques :  
Le cas échéant, il sera fait référence aux sections 8 et 13.

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :  
Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.  
Mesures techniques :  
Aucune précaution particulière nécessaire.  
Préventions des incendies et des explosions :  
Aucune instruction spéciale.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :  
Mesures techniques et conditions de stockage :  
Stocker dans un endroit sec.  
Stocker dans un récipient fermé.  
Matières incompatibles : Voir la section 10.5.  
Matériaux d'emballage : aucune instruction spéciale.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :  
Aucune instruction particulière.

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

- 8.1. Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition sur le lieu de travail :

**Alcool éthylique** (CAS : 64-17-5) : VLEP-8h : 1000 ppm, 1900 mg/m<sup>3</sup> ; VLCT (ou VLE) : 5000 ppm, 9500 mg/m<sup>3</sup>

DNEL		Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque :
Employé	Usager professionnel			
non défini	non défini	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	non défini
non défini	non défini	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	non défini
non défini	non défini	Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	non défini

PNEC			Fréquence d'exposition	Remarque :
Eau	Sol	Air		
non défini	non défini	non défini	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	non défini
non défini	non défini	non défini	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	non défini
non défini	non défini	non défini	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	non défini

8.2. Contrôles de l'exposition :

Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

## 8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés :

Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.

Une ventilation par aspiration générale est nécessaire pour contrôler que les contaminants de l'air restent au-dessous des limites d'exposition pendant l'utilisation de ce produit.

Se laver les mains avant de manger et nettoyer les gants avant la réutilisation.

## 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

1. Protection des yeux/du visage : porter des lunettes de sécurité appropriées (EN 166). La protection des yeux peut réduire les éventuelles irritations par le brouillard / la pulvérisation.

2. Protection de la peau :

a. Protection des mains : les personnes avec de la peau sensible doivent porter des gants lors de la manipulation (EN 374).

b. Autres : utiliser des vêtements de protection appropriés aux instructions.

3. Protection respiratoire : lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

4. Risques thermiques : aucune information disponible.

## 8.2.3. Contrôles de l'exposition de l'environnement :

Aucune mesure particulière n'est requise.

**Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.**

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Paramètre :	Méthode :	Remarque :
1. Aspect :	emulsion opaque et visqueuse	
2. Odeur :	odeur légère	
3. Seuil olfactif :	non défini*	
4. pH :	~ 7-9	
5. Point de fusion/Point de congélation :	non défini*	
6. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	non défini*	
7. Point d'éclair :	> 93,3 °C (200 °F)	
8. Taux d'évaporation :	non défini*	
9. Inflammabilité (solide, gaz) :	non défini*	
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	non défini*	
11. Pression de vapeur :	non défini*	
12. Densité de vapeur :	non défini*	
13. Densité relative :	1,2-1,3	
14. Solubilité(s) :	miscible dans l'eau	
15. Coefficient de partage : n-octanol/eau :	non défini*	
16. Température d'auto-inflammabilité :	non défini*	
17. Température de décomposition :	non défini*	
18. Viscosité :	non défini*	
19. Propriétés explosives :	non défini*	
20. Propriétés comburantes :	non défini*	

Revisé le : -

Version : 1

**9.2. Autres informations :**

Pourcentage volatile : 70-80

VOC : ~ 10000 - 20000 g/l

\* : Le fabricant n'a effectué aucun test sur ce paramètre pour le produit ou les résultats des tests ne sont pas disponibles au moment de la publication de la fiche technique.

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité :**

Aucune connue.

**10.2. Stabilité chimique :**

Stable dans des températures normales et des conditions de travail générales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses :**

Voir la rubrique 10.5.

**10.4. Conditions à éviter :**

Températures inférieures à 0 ° C / 32 ° F ou supérieures à 37 ° C / 100 ° F.

**10.5. Matières incompatibles :**

Oxydants, agents réducteurs, acides forts ou alcalins.

**10.6. Produit de décomposition dangereux :**

Voir la rubrique 5.

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques :**

Toxicité aiguë : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/ irritation de la peau : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement :**

Aucune information disponible.

**11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données :**

Aucune information disponible.

**11.1.3. Informations sur les voies d'exposition probables :**

Ingestion, inhalation, peau, yeux.

**11.1.4. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :**

Modérément irritant pour les yeux.

Cause une légère irritation de la peau.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut être nocif par ingestion ou par inhalation.

**11.1.5. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée :**

Aucune information disponible.

**11.1.6. Effets interactifs :**

Aucune information disponible.

**11.1.7. Absence de données spécifiques :**

Aucune information disponible.

**11.1.8. Autres informations :**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité :**

Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité :**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation :**

Aucune information disponible.

Revisé le : -

Version : 1

- 12.4. Mobilité dans le sol :  
Aucune information disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :  
Aucune information disponible.
- 12.6. Autres effets néfastes :  
Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets :  
Élimination conformément aux réglementations locales.
- 13.1.1. Méthodes de traitement des déchets :  
Toujours consulter les autorités locales pour l'élimination des produits chimiques.  
GRANDE TAILLE : Endiguer la zone du déversement et contenir pour une élimination appropriée.  
Code du catalogue européen des déchets :  
Pour ce produit, aucun code de déchets selon Catalogue européen des déchets ne peut être déterminé, car seul l'usage défini par l'utilisateur permet une allocation. Le numéro européen de code de déchet doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.
- 13.1.2. Méthodes de traitement des emballages :  
Suivez toutes les précautions de la FDS / étiquette même après la vidange des conteneurs, car ils peuvent contenir des résidus de produit.
- 13.1.3. Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets :  
Aucune connue.
- 13.1.4. Informations concernant le traitement des eaux usées :  
Aucune connue.
- 13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets :  
Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Produit non dangereux selon les critères de la réglementation des transports.**

- 14.1. Numéro ONU :  
Aucune.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :  
Aucune.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport :  
Aucune.
- 14.4. Groupe d'emballage :  
Aucune.
- 14.5. Dangers pour l'environnement :  
Aucune information pertinente disponible.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :  
Aucune information pertinente disponible.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC :  
Non applicable.

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :  
Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission  
  
Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006  
  
Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)  
  
Règlement (CE) No 648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique : aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité : aucune.

Abréviations :

DNEL : Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC : Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR : Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistant et très bioaccumulable. n.d. : non défini. n.a. : non applicable

Sources de données :

fiche de données de sécurité (datée du 10. 5. 2016, version 2) établie par le fabricant.

Méthodes utilisées pour la classification conformément à la réglementation CE/1272/2008 : La classification a été effectuée par la méthode conventionnelle de calcul sur la base des dangers connus des composants, le mélange n'est pas considéré dangereux.

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité :

**H225** – Liquide et vapeurs très inflammables.

**H304** – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils relatifs à la formation : pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité avait été établie sur la base des informations fournies par le fabricant / fournisseur et conforme aux règlements pertinents.

Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Les indications données décrivent les dispositions à prendre vis-à-vis du produit concerné et ne doivent pas être considérées comme exhaustives.

L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité l'évaluation de la fiabilité des informations incluses dans la FDS et les précautions liées à l'utilisation et au traitement qu'il fait du produit. Le destinataire doit s'engager à se conformer aux lois et directives en vigueur réglementant son activité en rapport avec l'utilisation du produit.

Fiche de données de sécurité établie par : ToxInfo Kft.

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité :  
+36 70 335 8480; [info@msds-europe.com](mailto:info@msds-europe.com)